



# RECUEIL des ACTES du SYNDICAT MIXTE RIP36

## Numéro – 2 Comité Syndical du 6 décembre 2022

**Auteur** : M. Marc FLEURET, Président du Syndicat Mixte RIP36

**Date de mise en ligne** : 7 décembre 2022

**Durée minimum de publicité** : deux mois à compter de la date de mise en ligne





Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

## PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL Séance du 3 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le trois octobre, à 17 heures, le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel dans la salle des délibérations de l'Hôtel du Département.

Date de convocation : 20 septembre 2022

### Présents : 15

M. Michel BOUGAULT  
M. Jean-Marc BRUNAUD  
M. Jean-Louis CAMUS  
M. Aymeric COMPAIN  
M. Pascal COURTAUD

M. Yves CRON  
M. Marc FLEURET  
M. Hugues FOUCAULT  
Mme Marie-Laure FRISCH  
Mme Delphine GENESTE

M. Michel LLAUDOIS  
Mme Frédérique MERIAUDEAU  
M. Alain REUILLON (*suppléant*)  
M. Marc ROUFFY  
M. Nicolas THOMAS

### Absent(s) excusé(s) : 3

M. Lionnel PERROT

M. Christian ROBERT

M. Jean TORTOSA

### Personne(s) ayant donné pouvoir : 4

M. Gérard BLONDEAU à M. Marc FLEURET

M. François DAUGERON à Mme Frédérique MERIAUDEAU

Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN

M. Dominique ROULLET à M. Michel BOUGAULT

## ORDRE du JOUR

### 1- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 29 avril 2022

Lors du comité syndical du 13 octobre 2021, le règlement intérieur du Syndicat Mixte RIP 36 a été approuvé. L'article 25 Procès-verbaux de ce règlement stipule qu'une copie est tenue à la disposition de chaque membre après approbation du Comité Syndical. Il est donc nécessaire d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 29 avril 2022.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Par 483 voix, aucune abstention, ni vote contre, le procès-verbal du comité syndical du 29 avril 2022 est approuvé.

### 2- Délégations données au Président – Information du comité syndical

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Président, par délégation du Comité Syndical, d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au Budget. Il a également délégation pour ester en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.

Le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du comité syndical, de l'exercice de ces délégations.

Afin de permettre le bon fonctionnement au quotidien du syndicat mixte, ces délégations ont été données au Président par délibération n° 4 du 19 juillet 2021, pour décider notamment de la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, toutes procédures confondues, ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial tel que modifié, le cas échéant, par la mise en œuvre de la clause de variation de prix, supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Président reçoit également délégation pour procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH.

Conformément aux dispositions précitées, l'ensemble des engagements juridiques qui ont été passés du 12 avril au 16 septembre 2022 en application de cette délégation sont les suivants :

**- la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui ont été passés du 12 avril au 16 septembre 2022.**

Marchés notifiés

Titulaires	Objet	Montant HT
ENEDIS	Etudes appuis communs	7.954,44 €
ENEDIS	Etudes appuis communs	29.700,00 €
ENEDIS	Etudes appuis communs	24.354,00 €
ENEDIS	Etudes appuis communs	25.007,40 €
GPV France	Fourniture enveloppe	270,75 €
Cabinet CHICHERY Géomètre-expert DLPG	Documents parcellaires	2.359,33 €
SOGELINK	Gestion DT DICT	4.095,00 €
Groupement KPMG Expertise et Conseil/ INLO/ SARL KERANUM/ SMART World Partners	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Élaboration d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques sur les territoires de l'Indre et du Cher (groupement de commandes RIP36 et Berry Numérique)	Maximum 200.000,00 €

**- le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH dans le département :**

Déclarations préalables – installation d'un Schelter :

N° plaque	Commune	N° déclaration préalable	Date
01- Cluis			
02- Argenton	TENDU	036 219 18 S0001	18 février 2018
03- Eguzon	BARAIZE	036 012 17 S0007	14 janvier 2018
04- Le Blanc			
05- Villedieu	VILLEDIEU-SUR-INDRE	036 241 17 N0004	10 avril 2017
06- Chabris	CHABRIS	036 034 20 N0010	27 mai 2020
07- Chaillac			
08- Clion	CLION-SUR-INDRE	036 055 17 N0006	10 août 2017
09- Valençay			
10- Issoudun			

11- La Châtre	BRIANTES	036 025 17 S0010	2 octobre 2017
12- Levroux			
13- Martizay	MARTIZAY	036 113 18 S0004	28 mars 2018
14- Vendoeuvres	VENDOEUVRES	036 232 18 N0003	25 janvier 2018
15- Vatan	LUCAY-LE-LIBRE	036 102 20 N0002	23 septembre 2020

Aucun membre n'ayant d'observation, il est pris acte de l'exercice de cette délégation donnée au Président.

### 3- Convention de financement FSN

Le dossier de demande de subventions FttH phase 2, visant à couvrir la totalité du territoire hors zone AMII dans le cadre du plan France Très Haut Débit, a été déposé le 11 février 2021. Par courrier en date du 3 mars 2022, Monsieur le Premier Ministre notifiait sa décision d'attribuer une subvention de 20 M€ au RIP36. Après de nombreux échanges, les conventions portant avenant à la convention de financement du 15 octobre 2018, d'une part sur les conditions générales, et d'autre part sur les conditions spécifiques des deux phases FttH, à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations ont été transmises par les services de l'État en charge du dossier au RIP36. Elles peuvent désormais être signées.

Ces conventions portant avenant sont constituées :

► **d'une première convention** portant avenant n° 2 à la convention de financement initiale. Elle fixe les conditions générales de l'aide apportée par l'État et dresse le bilan du projet à date. Les financements sont notamment mis à jour au regard des versements effectués et des perspectives de fin d'opération de la phase 1 des déploiements FttH. Le seul montant actualisé significativement est le montant de l'aide apportée sur les raccordements dont le périmètre est réduit aux 15.000 prises estimées (*initialement 37.693*) déployées fin 2021 compte tenu de la notification de la DSP2 qui ne contient plus de subventions du RIP36 aux raccordements.

Toutefois, il est fait mention de deux erreurs dans la convention présentée qu'il convient de corriger :

- page 54 – paragraphe 6.a. « *budget prévu par le bénéficiaire pour le projet 2016-2021 – plan prévisionnel d'investissements* » : le tableau ci-dessous annule et remplace celui figurant dans ladite convention :

<b>Plan de financement global du projet (en M€)</b>			
<b>Contributeurs</b>	Plan France Très Haut Débit	31,07	35,24 %
	FEDER	5,48	6,21 %
	FEADER	1,84	2,08 %
	SMO RIP 36	43,15	48,94 %
	<b>Total des fonds publics</b>	<b>81,54</b>	<b>92,47 %</b>
	fonds privés	6,62	7,53 %
	<b>Total</b>	<b>88,16</b>	<b>100,00 %</b>

- page 60 – paragraphe 2 « *calendrier prévisionnel des demandes de versement – projet 2015-2021* » : modification apportée par la MTHD. Le tableau ci-après, qui ne prend plus en compte les versements liés à la MED, annule et remplace celui figurant dans ladite convention :

**Calculer le résultat et prédimensionner avec application de la taule minimale du acte de 10 % (Annexe 5)**

#	Date	Date Jalon de versement	Collecte HRAIRO	Composants FHH - BLOM		Composants FHH - BLOM		Composants "transport anticipé de la BLOM"	Composant "raccordement sites prioritaires"	Composante "inclusion numérique"	Composante "études"	Prime supple- départementale	Total par jalon
				ligne raccordable	prise raccordable - standard	mètre linéaire	abonnement commercialisé						
1	15/12/2016	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
2	31/08/2017	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
3	27/11/2018	1 830 105 €	2 896 046 €	- €	- €	- €	- €	- €	960 €	- €	- €	4 395 399 €	
4	13/05/2019	79 228 €	1 812 054 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 991 553 €	
5	14/11/2019	- €	1 321 971 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 321 971 €	
6	01/04/2020	262 212 €	4 359 004 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 621 198 €	
	<b>débit régularisation</b>	<b>153 475 €</b>										<b>153 475 €</b>	
7	15/11/2020	664 478 €	1 893 883 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 558 361 €	
8	21/05/2021	358 892 €	2 884 892 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 243 784 €	
9	23/06/2021	140 832 €	2 317 844 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 458 676 €	
10	26/10/2021	- €	1 898 886 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 898 886 €	
11	30/04/2022	281 008 €	2 818 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 099 008 €	
12	30/11/2022	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
13	30/05/2023	- €	93 698 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	93 698 €	
14	30/11/2023	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	Débit expiré	
15	30/05/2024	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
16	30/11/2024	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
17	30/05/2025	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
18	30/11/2025	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
19	30/05/2026	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
20	30/11/2026	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
21	30/05/2027	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
22	30/11/2027	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>Total</b>		<b>3 643 000 €</b>	<b>20 180 000 €</b>	<b>607 551 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>900 €</b>	<b>129 000 €</b>	<b>2 463 344 €</b>	<b>129 000 €</b>	<b>2 463 344 €</b>	<b>27 110 780 €</b>	
SAISON 2020		9 750 890 €	23 180 260 €	1 410 300 €	60 000 €	10 000 €	30 000 €	120 000 €	2 850 000 €	120 000 €	2 850 000 €	25 570 690 €	
Préland 2022		3 843 000 €	20 180 000 €	607 551 €	90 000 €	2 000 €	900 €	129 000 €	2 463 344 €	129 000 €	2 463 344 €	27 049 481 €	

► **de deux autres conventions** portant avenant n° 2 aux conditions spécifiques de la phase 1 FttH et avenant n° 2 aux conditions spécifiques de la phase 2 FttH.

Il est donc proposé au Président de l'autoriser à signer les conventions portant avenants aux conditions générales et spécifiques des phases 1 et 2 FttH qui devraient donner lieu à un premier versement du FSN sur le volet FttH phase 2 cette année.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Par 483 voix, aucune abstention ni vote contre, les conventions-avenants à la convention de subvention du 15 octobre 2018 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le syndicat mixte ouvert RIP36 portant, d'une part sur les conditions générales, et d'autre part sur les conditions spécifiques du volet 1 (*phase 1*) FttH et volet 2 (*phase 2*) FttH, sont approuvées. Le Président est autorisé à les signer.

#### **4- Déploiement du FttH – Acquisition commune de SAINT-AOUT**

Les déploiements FttH s'articulent autour des Noeuds de Raccordements Optiques (NRO) à raison d'un site par plaque FttH. Ces locaux de 15 à 20 m<sup>2</sup> ont fait l'objet de négociations avec les communes d'accueil de ces équipements. Ainsi, pour la plaque « La Châtre », le NRO est situé sur la commune de SAINT-AOUT. Il est proposé aujourd'hui d'acquérir, auprès de cette commune, l'emprise correspondante à ce NRO pour un montant d'un euro.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Par 483 voix, aucune abstention ni vote contre, l'acquisition foncière, auprès de la commune de SAINT-AOUT, des parcelles AB 520 pour 75 ca, et AB 522 pour 26 ca, lieu-dit « le bourg », est adoptée moyennant un euro. La Vice-présidente du Syndicat Mixte est autorisée à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme administrative.

#### **5- Déploiement du FttH – Convention de servitude**

Afin de permettre le déploiement du réseau de fibre optique sur la commune de COINGS, il est nécessaire de poser une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée B 106 appartenant à M. Michel FEUILLET. Aussi, une convention de servitude permettant d'assurer la pérennité du réseau déployé doit être établie.

Il est donc proposé d'approuver la convention de servitude à intervenir avec M. Michel FEUILLET.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Par 483 voix, aucune abstention ni vote contre, la convention de servitude, concernant la pose d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée B 106 sur la commune de COINGS à passer avec M. Michel FEUILLET est approuvée. La Vice-présidente est autorisée à signer ladite convention.

#### **6- Fixation des redevances dues par ORANGE**

La convention de mise à disposition des Points de Raccordement Mutualisés conclue avec ORANGE prévoit que l'opérateur verse une redevance annuelle au Syndicat Mixte au titre de la mise à disposition et de l'utilisation des armoires. Le montant de ces redevances est fixé par le propriétaire dans la limite d'un plafond qu'ORANGE communique à la fin du premier semestre de chaque année. Il est fonction du nombre de lignes rattachées au PRM et est calculé prorata temporis en fonction de la date de mise en service commerciale des PRM.

Après concertation avec ORANGE, il est proposé, pour l'année 2022, de maintenir le montant total des redevances de l'année 2021, soit 97.950 €.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Par 483 voix, aucune abstention ni vote contre, les montants des redevances dues par ORANGE, correspondant à la mise à disposition des Points de Raccordement Mutualisés, restent égaux à ceux de l'année passée, soit un total de 97.950 €.

### **7- Convention relative à la location d'infrastructures du RIP36 par NEXLOOP**

La société NEXLOOP envisage pour ses propres besoins dans le cadre d'un projet de réseau de télécommunication à vocation de téléphonie mobile, la location d'infrastructures de génie civil (*fourreaux, chambres, ...*), appartenant et exploitées par le RIP36, déployées pour les opérations de montée en débit. Elle envisage également la location d'infrastructures réalisées dans le cadre des déploiements FttH exploitées par BERRY THD. Cette Société souhaite donc signer avec le RIP36 une convention définissant les conditions générales de location de ces infrastructures. Les conditions générales (*techniques, financières, ...*) figurant à la convention sont conformes à la convention type approuvée par délibération n° 5 du comité syndical en date du 11 octobre 2018.

Il est donc proposé d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Par 483 voix, aucune abstention ni vote contre, la convention pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communication électronique du RIP36 par NEXLOOP est approuvée. Le Président est autorisé à signer ladite convention.

## **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE présenté en séance**

### **8- Schéma Directeur des Usages Numériques**

Lors de la réunion du comité syndical du RIP36 en date 29 avril 2022, il a été décidé d'engager une étude sur les usages et services numériques qui, compte tenu de l'avancement des déploiements du très haut débit fibre, peuvent et pourront se déployer sur le territoire sans blocage lié à la qualité des réseaux. La convention de groupement de commande avec Berry Numérique, pour lancer la consultation des entreprises sur un cahier des charges qui prévoit une première phase de diagnostic au travers d'entretiens avec les EPCI notamment, a été adoptée.

La société KPMG Secteur Public Local, associée à Smart World Partners, Keranum et INLO Avocats, a été retenue à l'issue de la procédure de consultation. Elle va prochainement engager la phase de diagnostic pour permettre une restitution dès janvier 2023 au Comité de Pilotage qui réunira 3 élus désignés par les 2 SMO en plus des Présidents.

Il est proposé de désigner les membres du RIP36.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Par 483 voix, aucune abstention, ni vote contre, les représentants du syndicat mixte RIP36 au comité de suivi de l'étude du schéma directeur des usages numériques sont :

- M. Marc FLEURET,
- M. Marc ROUFFY,
- M. Jean-Louis CAMUS,
- Mme Marie-Laure FRISCH.

○○○○○

Comme à chaque réunion du Comité Syndical, le tableau de bord actualisé des opérations FttH est présenté. Les moyens en place doivent être maintenus pour remplir les objectifs du RIP 36. Le bilan de la commercialisation est également présenté.

La séance est levée à 17 heures 46.

Fait à CHATEAUROUX, le 3 octobre 2022

Le Président du Syndicat Mixte « RIP 36 »

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Marc FLEURET



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

La présente décision publiée le : 7 décembre 2022

et transmise au représentant de l'État le : 7 décembre 2022

est exécutoire depuis cette date.

## DELIBERATION

Séance du : 6 décembre 2022  
L'an deux mille vingt deux, le six décembre, à 17 heures,  
le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel  
dans la salle Erignac de l'Hôtel du Département.

Date de convocation : 23 novembre 2022

### Présents : 14

M. Jean-Marc BRUNAUD	M. Marc FLEURET	M. Jacques PALLAS ( <i>suppléant</i> )
M. Jean-Louis CAMUS	Mme Marie-Laure FRISCH	M. Lionnel PERROT
M. Aymeric COMPAIN	M. Michel LIAUDOIS	M. Gérard SAUGET
M. Pascal COURTAUD	Mme Frédérique MERIAUDEAU	M. Jean TORTOSA
M. Yves CRON	M. Jérémie MEUNIER ( <i>suppléant</i> )	

Absent(s) excusé(s) : 0

### Personne(s) ayant donné pouvoir : 8

M. Gérard BLONDEAU à M. Jean TORTOSA - Mme Delphine GENESTE à Mme Frédérique MERIAUDEAU  
M. François DAUGERON à M. Pascal COURTAUD - M. Christian ROBERT à M. Jean-Louis CAMUS  
M. Hugues FOUCAULT à M. Michel LIAUDOIS - M. Dominique ROULLET à M. Jacques PALLAS  
Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN - M. Nicolas THOMAS à M. Marc FLEURET  
Pour : 22 (513 voix)    Contre : 0 (0 voix)    Absentions : 0 (0 voix)

## 2- DELEGATIONS DONNEES au PRESIDENT – INFORMATION du COMITE SYNDICAL

### LE COMITÉ SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,  
Vu la délibération n° 4 du 19 juillet 2021,  
Considérant que le quorum est atteint,

### DÉCIDE

**Article Unique :** Il est donné acte au Président du Syndicat Mixte de son information relative aux décisions qui ont été prises par délégation et qui concernent :

- la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui ont été passés du 17 septembre au 23 novembre 2022.

Marché notifié

Titulaire	Objet	Montant HT
TERRASSEMENT & TP DE LA VALLEE NOIRE	sondages	350,00 €

- le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH dans le département :

. déclarations préalables – installation d'un Schelster :

N° plaque	Commune	N° déclaration préalable	Date
01- Cluis			
02- Argenton	TENDU	036 219 18 S0001	18 février 2018
03- Eguzon	BARAIZE	036 012 17 S0007	14 janvier 2018
04- Le Blanc			
05- Villedieu	VILLEDIEU-SUR-INDRE	036 241 17 N0004	10 avril 2017
06- Chabris	CHABRIS	036 034 20 N0010	27 mai 2020
07- Chaillac			
08- Clion	CLION-SUR-INDRE	036 055 17 N0006	10 août 2017
09- Valençay			
10- Issoudun			
11- La Châtre	BRIANTES	036 025 17 S0010	2 octobre 2017
12- Levroux			
13- Martizay	MARTIZAY	036 113 18 S0004	28 mars 2018
14- Vendoeuvres	VENDOEUVRES	036 232 18 N0003	25 janvier 2018
15- Vatan	LUCAY-LE-LIBRE	036 102 20 N0002	23 septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte RIP36

Marc FLEURET



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

La présente décision publiée le : 7 décembre 2022

et transmise au représentant de l'État le : 7 décembre 2022

est exécutoire depuis cette date.

## DELIBERATION

Séance du : 6 décembre 2022  
L'an deux mille vingt deux, le six décembre, à 17 heures,  
le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel  
dans la salle Erignac de l'Hôtel du Département.

Date de convocation : 23 novembre 2022

### Présents : 14

M. Jean-Marc BRUNAUD	M. Marc FLEURET	M. Jacques PALLAS ( <i>suppléant</i> )
M. Jean-Louis CAMUS	Mme Marie-Laure FRISCH	M. Lionnel PERROT
M. Aymeric COMPAIN	M. Michel LIAUDOIS	M. Gérard SAUGET
M. Pascal COURTAUD	Mme Frédérique MERIAUDEAU	M. Jean TORTOSA
M. Yves CRON	M. Jérémie MEUNIER ( <i>suppléant</i> )	

Absent(s) excusé(s) : 0

### Personne(s) ayant donné pouvoir : 8

M. Gérard BLONDEAU à M. Jean TORTOSA - Mme Delphine GENESTE à Mme Frédérique MERIAUDEAU  
M. François DAUGERON à M. Pascal COURTAUD - M. Christian ROBERT à M. Jean-Louis CAMUS  
M. Hugues FOUCAULT à M. Michel LIAUDOIS - M. Dominique ROULLET à M. Jacques PALLAS  
Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN - M. Nicolas THOMAS à M. Marc FLEURET

Pour : 22 (513 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Absentions : 0 (0 voix)

### 3- ADOPTION de la DECISION MODIFICATIVE n° 2 pour l'EXERCICE 2022

#### LE COMITÉ SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique 36,  
Considérant que le quorum est atteint,

#### DÉCIDE

**Article unique** : La décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022, ci-annexée, est approuvée.

Le Président du Syndicat Mixte RIP36

Marc FLEURET

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>20002238200036</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>SM Reseau Initiative Publique</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Décision modificative 2 (3)</b>
------------------------------------

BUDGET : FTTH - Fiber To The Home (3)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	21
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	22
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
---	-------------	-------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	678 946,00	678 946,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>
---	-------------------	-------------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	707 860,60	0,00	-4 000,00	-4 000,00	703 860,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>707 863,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>703 863,60</b>
66	Charges financières	47 768,00	0,00	0,00	0,00	47 768,00
67	Charges exceptionnelles	9 288 520,00	0,00	4 000,00	4 000,00	9 292 520,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>10 044 151,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 044 151,60</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	35 500,00		0,00	0,00	35 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>35 500,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 079 651,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 079 651,60</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 079 651,60</b>
---	----------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	297 771,00	0,00	0,00	0,00	297 771,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 471 880,60	0,00	0,00	0,00	9 471 880,60
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 769 651,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 769 651,60</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>9 769 651,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 769 651,60</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	310 000,00		0,00	0,00	310 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>310 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 079 651,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 079 651,60</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 079 651,60</b>
---	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>-274 500,00</b>
---	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	46 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 630 963,75	0,00	0,00	0,00	4 630 963,75
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 678 463,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 678 463,75</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 311 363,00	0,00	0,00	0,00	12 311 363,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>12 311 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 311 363,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>16 989 826,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 989 826,75</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	310 000,00		0,00	0,00	310 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		678 946,00	678 946,00	1 078 946,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>710 000,00</b>		<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>1 388 946,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>17 699 826,75</b>	<b>0,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>18 378 772,75</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 378 772,75</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	8 506 223,60	0,00	0,00	0,00	8 506 223,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>8 506 223,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 506 223,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	6 229 472,95	0,00	0,00	0,00	6 229 472,95
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>6 239 472,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 239 472,95</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 745 696,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 745 696,55</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 500,00		0,00	0,00	35 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		678 946,00	678 946,00	1 078 946,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>435 500,00</b>		<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>1 114 446,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 181 196,55</b>	<b>0,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>15 860 142,55</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 518 630,20</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 378 772,75</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>-274 500,00</b>
---	--------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-4 000,00		-4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	678 946,00	678 946,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>678 946,00</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	678 946,00	678 946,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>678 946,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>707 860,60</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>
6135	Locations mobilières	126 060,60	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	20 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	560 000,00	-4 000,00	-4 000,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	100,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	3,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>707 863,60</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>47 768,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	47 768,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>9 288 520,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	9 283 520,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>10 044 151,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>35 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	35 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>35 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>35 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 079 651,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>297 771,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
704	Travaux	270 000,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	27 771,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>9 471 880,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
757	Redevances des fermiers, concession..	9 471 880,60	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>9 769 651,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>9 769 651,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>310 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	310 000,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>310 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 079 651,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>46 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	45 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	1 500,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>4 630 963,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 630 963,75	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 678 463,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>12 311 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	320 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	11 991 363,00	0,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 311 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>16 989 826,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>310 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>310 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2315	<i>Installat°, matériel et outillage techni</i>	<i>310 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>400 000,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>
2315	<i>Installat°, matériel et outillage techni</i>	<i>400 000,00</i>	<i>308 612,00</i>	<i>308 612,00</i>
238	<i>Avances commandes immo. incorp.</i>	<i>0,00</i>	<i>370 334,00</i>	<i>370 334,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>710 000,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>17 699 826,75</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>678 946,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>8 506 223,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	6 440 328,60	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	1 065 895,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	1 000 000,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>8 506 223,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>6 229 472,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	6 229 472,95	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 239 472,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>14 745 696,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>35 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	35 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>35 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>400 000,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	370 334,00	370 334,00
238	Avances commandes immo. incorp.	400 000,00	308 612,00	308 612,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>435 500,00</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>15 181 196,55</b>	<b>678 946,00</b>	<b>678 946,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>678 946,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux divers	50	17/02/2017
L	Armoires PRM	20	17/02/2017
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/02/2017
L	Matériel informatique	5	17/02/2017
L	Mobilier	12	17/02/2017
L	Subventions d'équipement versées (pour des biens mobiliers, matériel ou études)	5	17/02/2017

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I</b>	<b>0,00</b>	<b>II</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 45 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 000,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>35 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	35 500,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>45 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 518 630,20</b>	<b>6 229 472,95</b>	<b>8 793 603,15</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 8 793 603,15</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (5) 8 793 603,15</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022 - ETUN ETUDES USAGES DU NUMERIQUE	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	30 000,00	50 000,00
2015 - EFTTH Etudes deploiement FTTH	357 000,00	0,00	357 000,00	84 114,21	0,00	272 885,79
2019 - EFTTH Etudes deploiement FTTH	200 000,00	0,00	200 000,00	112 326,29	16 000,00	71 673,71
2016 - FTTH FTTH	62 500 000,00	0,00	62 500 000,00	59 392 270,96	2 017 603,15	1 090 125,89
2020 - FTTH FTTH	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	9 371 726,39	1 613 360,60	14 913,01
2021 - FTTH FTTH	40 900 000,00	0,00	40 900 000,00	2 752 968,00	11 991 363,00	26 155 669,00
2022 - FTTH FTTH	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 500 000,00
2020 - RFTTH Remboursements raccordements FTTH	550 000,00	0,00	550 000,00	549 507,22	0,00	492,78
2021 - RFTTH Remboursements raccordements FTTH	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	678 941,64	320 000,00	1 101 058,36

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents ou représentés : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 23 novembre 2022

Présenté par le Président du Comité Syndical - Marc FLEURET

A le Châteauroux, le 6 décembre 2022

(1),



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Châteauroux, le 6 décembre 2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2), Voir pages n° 23 et 24

---

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical compte tenu de la transmission en Préfecture le 6 décembre 2022 et de la publication le 6 décembre 2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

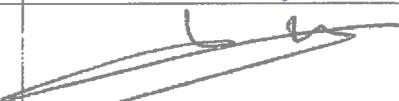
(2) L'assemblée délibérante étant : .

A Châteauroux, le 6 décembre 2022  
Le Président du Comité Syndical  
Marc FLEURET



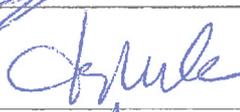
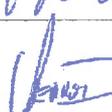
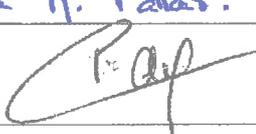
SM Reseau Initiative Publique - FTTH - Fiber To The Home - DM - 2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Titulaires		Signature	Suppléants		Signature
M.	BLONDEAU Gérard	A donné pouvoir à M. Tortosa.	Mme	BELLUROT Nadine	
M.	BOUGAULT Michel	_____	M.	PALLAS Jacques 	
M.	BRUNAUD Jean-Marc		Mme	BARREAU Annie	
M.	CAMUS Jean-Louis		M.	LALANGE Sébastien	
M.	COMPAIN Aymeric		M.	GODET Jérémie	
M.	COURTAUD Pascal		M.	SIMON Bruno	
M.	CRON Yves		M.	GIRAUDON Vincent	
M.	DAUGERON François	A donné pouvoir à M. Courtaud.			
M.	FLEURET Marc		Mme	CORBEAU Nathalie	
M.	FOUCAULT Hugues	A donné pouvoir à M. Liandois.	M.	BACHELLERIE Bernard	
Mme	FOUCHET Mathilde	A donné pouvoir à M. Compain.	M.	BOUE Dominique	

SM Réseau Initiative Publique - FTTH - Fiber To The Home - DM - 2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

	Titulaires	Signature		Suppléants	Signature
Mme	FRISCH Marie-Laure		M.	GOURLAY Philippe	
Mme	GENESTE Delphine	A donné pouvoir à M. Meriaudeau.	M.	FORISSIER Nicolas	
M.	LIAUDOIS Michel		M.	BERNARD Thierry	
Mme	MERIAUDEAU Frédérique		Mme	PETIPEZ Florence	
M.	PERROT Lionnel		M.	COGNE Dominique	
M.	ROBERT Christian	A donné pouvoir à M. Camus.	M.	DENORMANDIE Arnaud	
M.	ROUFFY Marc	_____	M.	MEUNIER Jérémie	
M.	ROULLET Dominique	A donné pouvoir à M. Palas.	M.	CREPIN Guillaume	
M.	SAUGET Gérard		M.	REUILLON Alain	
M.	THOMAS Nicolas	A donné pouvoir à M. Fleuret.	Mme	LARDEAU Claudine	
M.	TORTOSA Jean		Mme	MONJOINT Chantal	

